



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
Pour la Communauté de communes de la Matheysine**

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **Pour la communauté de communes de La Matheysine**

### **ENTRE**

• La communauté de communes de la Matheysine  
Représentée par Coraline SAURAT, sa présidente, ci-après désignée par l'intercommunalité,  
Dûment autorisé par délibération en date du 10 juin 2021

D'une part,

### **ET**

• L'État,  
Représenté par M. Laurent PREVOST préfet du département de l'Isère,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,  
Représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,  
Ci-après désigné par « le Département » ,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet du contrat de relance et de transition écologique**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

### **Article 2 – Ambitions du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains

pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il Intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

### **Article 3 – Mesures stratégiques du contrat de relance et de transition écologique**

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques seront formalisées dans le projet de territoire élaboré à la suite de la rédaction de ce CRTE, ce contrat servant de base pour faire émerger ce projet de territoire. Ce document contribuera à mettre en lumière la vision que les élus ont de leur territoire.

Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les différents axes stratégiques qui seront proposés dans le projet de territoire permettront de mettre en évidence les liens avec les types de contractualisation, dispositifs, plans ou programmes déjà présents ou en cours sur le territoire.

### **Article 4 – Présentation synthétique du projet de territoire**

La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) est une intercommunalité issue de la fusion en 2014 de trois communautés de communes, de l'intégration de dix communes et de quatre syndicats intercommunaux (déchets, piscine, développement économique, Station Alpe du Grand Serre). Elle couvre un territoire de 71.000 hectares et compte 43 communes, dont 40 communes de moins de 1.000 habitants (15 communes de moins de 100 habitants). Le chef-lieu de La Mure, situé en limite sud du plateau matheysin et à l'articulation des principaux axes de communication du territoire, compte un peu moins de 5.000 habitants mais constitue le pôle urbain majeur de ce territoire. La CCM bénéficie de sa proximité avec la métropole grenobloise, bassin d'emploi majeur pour les territoires du sud Isère.

Ce territoire de 20.000 habitants s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de redynamisation qui s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles, paysagères et humaines qui commence à porter ses fruits et constitue aujourd'hui le terreau favorable aux différents axes de la politique de relance nationale.

La CCM est la structure porteuse du présent CRTE mais celui-ci reflète d'ores et déjà plus largement les dynamiques communales en cours et également l'accompagnement du territoire

par une grande diversité de partenaires. Ces projets et synergies constitueront les gages de réussite d'une relance adaptée aux enjeux du territoire.

La CCM a réparti les projets qu'elle souhaite rendre visibles dans le CRTE en trois axes transversaux qui constituent le socle de son action et celles des communes sur le territoire pour le prochain mandat :

Axe 1. Relancer l'économie / préserver – créer des emplois : Un territoire qui souhaite soutenir l'ensemble des acteurs économiques

Axe 2. Soutenir la cohésion sociale / répondre aux besoins de la population : Un territoire à l'écoute de ses habitants, des populations les plus fragiles

Axe 3. Accompagner la transition écologique : les premiers palliers à franchir

## **Article 5 – Le Plan d'action**

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier et d'un plan de financement indicatif

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (modèle en annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

## **Article 6 – Résultats attendus du contrat de relance et de transition écologique**

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le Département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un

levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Dès le début de la démarche, des objectifs par action doivent ainsi être fixés ; l'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

## **Article 7 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

### **7.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

### **7.2. L'intercommunalité**

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat, notamment avec l'engagement de mobiliser un VTA en appui à l'ingénierie apportée par l'AURG, et la mobilisation mutualisée du chef de projet PVD-ORT Ville de la Mure-CCM.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

### **7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 7.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'État, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en cofinçant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

## **Article 8 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique**

Les représentants de l'État, du Département et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### **8.1. Comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département de l'Isère ou son représentant et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Le président du conseil départemental ou son représentant en est membre de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- Examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- Étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), par le biais d'avenants

### **8.2. Comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du département de l'Isère et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- Représentants de l'intercommunalité
- Représentants de la préfecture
- Représentants du conseil départemental de l'Isère
- Représentants de la direction départementale des territoires
- Des partenaires majeurs que la collectivité souhaitera associer (Banque des territoires, ADEME, CEREMA, autres financeurs, DIRECCTE, porteurs de projets structurants, etc.)

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- Établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- Vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- Anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

## **Article 9 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné



par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat prendra fin avec l'élection du prochain conseil communautaire.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

#### **Article 11 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

#### **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Grenoble, le 15 JUL. 2021

Le préfet de l'Isère



Laurent PREVOST

La présidente de l'intercommunalité



Le président du Conseil départemental de l'Isère



## **Annexes**

**Annexe 1 – Présentation synthétique du projet de territoire**

**Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions envisagées**



  
**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**la Matheysine**  
Communauté de communes

**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

**ANNÉE 2021**

**ENTRE**

Le Préfet du département de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère

d'une part,

**ET**

La Communauté De communes de la Matheysine, représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

## Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le CRTE «Communauté de commune de la Matheysine », signé le 15/07/2021 et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021 au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État (*dotations, crédits de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du CRTE, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.
- 

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

| Axe | Action   | Maître d'ouvrage (MO)                | Montant total  | Part MO | Part État                 | Part autres financeur                   |
|-----|--|--------------------------------------|----------------|---------|---------------------------|---|
|     | Via Matacena : mise en place d'un itinéraire vélo entre Pierre Châtel et la Mure                                   | CC de la Matheysine                  | 265 000 € HT   |         | 66 250 €<br>DSIL Relance  | Département<br>115 750 €<br>Région<br>€ |
|     | Rénovation thermique de l'école des Bastions   | La Mure                              | 1 162 000 € HT |         | 406 700 €<br>DSIL Relance | Département<br>322 900 €<br>Région<br>€ |
|     | Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « le Mas » et restauration de la verrière de l'église          | La Salle en Beaumont                 | 98 153,46 € HT |         | 39 261 €<br>DSIL Relance  | Département<br>39 261 €<br>Région<br>€  |
|     | Réfection des réseaux d'assainissement du centre du Hameau Les Blais (eau potable, mise en séparatif des EU et EP) | Monteynard                           | 307 175 € HT   |         | 76 793 €<br>DSIL Relance  | Département<br>A l'étude<br>Région<br>€ |
|     | Rénovation thermique de logements communaux  | Prunières                            | 90 406,20 € HT |         | 36 162 €<br>DSIL Relance  | Département<br>A l'étude<br>Région<br>€ |
|     | Remplacement du système solaire de production d'eau chaude du bâtiment du camping de Treffort                      | SIVOM du Lac de Monteynard Avignonet | 44 960 € HT    |         | 17 984 €<br>DSIL Relance  | Département<br>A l'étude<br>Région<br>€ |
|     | Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Mayres Savel (rive droite du lac)                               | SIVOM du Lac de Monteynard Avignonet | 904 171 € HT   |         | 248 647 €<br>DETR         | Département<br>348 518 €<br>Région<br>€ |

|  |   |   |                   |                           |                           |   |
|--|---|---|-------------------|---------------------------|---------------------------|---|
|  | Création de trottoirs le long de la RN 85, aménagements de la place de la mairie et du carrefour de la RN 85 et RD 113b   | St Théoffrey  | 386 407,47 € HT   |                           | 73 065 €<br>DETR          | Département<br>149 427 €<br>Région<br>€ |
|  | Mise en séparatif des réseaux eaux usées eaux pluviales, renforcement et remplacement du réseau d'adduction d'eau potable | St Théoffrey  | 256 000 €         |                           | 128 000 €<br>DSIL Relance | Département<br>31 000 €<br>Région<br>€  |
|  | Mise en séparatif eaux usées rue des Bastions – La Mure   | Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Jonche (SIAJ)                         | 75 000 € HT       |                           | 18 750 €<br>DSIL Relance  | Département<br>3 750 €<br>Région<br>€   |
|  | Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales  | Syndicat intercommunal d'assainissement des Lacs de Laffrey et de Petichet (SIALLP) | 62 000 € HT       |                           | 18 000 €<br>DSIL Relance  | Département<br>9 300 €<br>Région<br>€   |
|  | Réfection du plafond de la Chapelle de la Roche   | Valbonnais  | 7 588,75 € HT     |                           | 6 071 €<br>DSIL Relance   | Département<br>0 €<br>Région<br>€       |
|  | Remplacement de la chaudière de la salle associative (granulé bois)   | Villard St Christophe   | 30 000 € HT       |                           | 9 000 €<br>DSIL Relance   | Département<br>€<br>Région<br>€         |
| <b>Total crédits État sollicités par type de crédits</b> | DETR<br>384 025 €   | DSIL Relance<br>822 971 €   | DSIL<br>203 646 € | Volet territorial du CPER | TEPCV                     | Autres (préciser)                       |

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

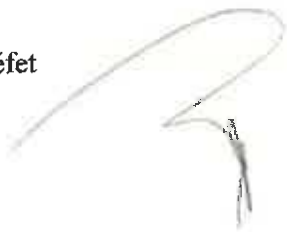
#### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Grenoble, le

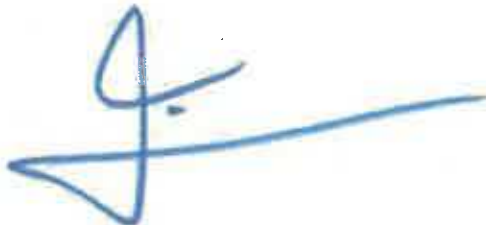
**15 JUIL. 2021**

Le Préfet



Laurent PREVOST

La Présidente de la Communauté de communes de la Matheysine



Le président du Conseil départemental de l'Isère





la **M**atheysine  
Communauté de communes

## **CRTE de la communauté de communes de la Matheysine**

### **Annexe 1**

#### **Présentation du projet de territoire**



La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) est une intercommunalité issue de la fusion en 2014 de trois communautés de communes, de l'intégration de dix communes et de quatre syndicats intercommunaux (déchets, piscine, développement économique, Station Alpe du Grand Serre). Elle couvre un territoire de 71.000 hectares et compte 43 communes, dont 40 communes de moins de 1.000 habitants (15 communes de moins de 100 habitants). Le chef-lieu de La Mure, situé en limite sud du plateau matheysin et à l'articulation des principaux axes de communication du territoire, compte un peu moins de 5.000 habitants mais constitue le pôle urbain majeur de ce territoire. La CCM bénéficie de sa proximité avec la métropole grenobloise, bassin d'emploi majeur pour les territoires du sud Isère. Les politiques publiques que les collectivités locales mettent en œuvre sur ce vaste territoire touchent à l'accompagnement des populations locales, le développement économique et résidentiel. Elles se sont chacune mobilisées ces derniers mois, en fonction de leurs compétences, pour soutenir ceux et celles qui sont d'ores et déjà touchés par la crise sanitaire et économique.

En dehors du « plateau matheysin », une grande partie du territoire est montagneuse, constituée de vallées dominées par des montagnes culminant à près de 3000 mètres d'altitude. La RN 85 constitue le principal axe de desserte qui traverse le territoire et le relie au nord à la métropole grenobloise et à l'Isère, au sud à Gap et au territoire des Hautes Alpes.

Ce territoire de 20.000 habitants pour 1.000 emplois industriels est historiquement marqué par l'exploitation agricole et les ressources de son sous-sol (anthracite). Le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de redynamisation qui s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles, paysagères et humaines qui commence à porter ses fruits et constitue aujourd'hui le terreau favorable aux différents axes de la politique de relance nationale.

La CCM est la structure porteuse du présent CRTE mais celui-ci reflète d'ores et déjà plus largement les dynamiques communales en cours et également l'accompagnement du territoire par une grande diversité de partenaires. Ces projets et synergies constitueront les gages de réussite d'une relance adaptée aux enjeux du territoire.

La Matheysine a su engager les projets structurants pour le territoire.

Depuis la fermeture des Mines, le territoire de la Matheysine s'est mobilisé pour préserver l'emploi notamment industriel et soutenir la diversification économique via notamment,

- Une offre très importante en immobilier d'entreprise (près de 44 000m<sup>2</sup>) qui a permis l'implantation et le développement d'entreprises de pointe

Par exemple, la société NATURAMOLE, qui développe et produit une nouvelle technologie innovante de production de molécules naturelles par voie de biotechnologie. Les molécules ainsi produites, avec des niveaux exceptionnels de pureté (98 % minimum) et de rendements sont destinées aux industries de la parfumerie, cosmétique, pharmaceutique, agroalimentaires.

La société est nouvellement lauréate de l'appel à projets « Résilience » - France Relance

- Des aménagements touristiques structurants pour développer l'économie touristique = aménagements des lacs de la Matheysine, structuration touristique, ...
- Un développement de services publics de proximité

Après une mandature dédiée à la mise en place et l'organisation de cette nouvelle intercommunalité, la mandature qui débute, s'oriente vers des projets de développement : notamment le PAT par une approche en transversalité, de répondre aux enjeux nouveaux de développement et de coopération, les actions en soutien à la jeunesse.

Les enjeux de ce mandat,

- A court terme – 2021-2022 : faire face aux enjeux de la crise COVID-19, crise sanitaire, économique, sociétale, financière...certains impacts sont inconnus à ce stade, mais indéniablement le budget de l'intercommunalité sera impacté soit par des pertes de ressources, des nouvelles actions à mener pour répondre aux nouvelles attentes de la population, du monde économique.
- Tout du long du mandat, Maitriser la fiscalité ; Maintenir voire renforcer les actions mutualisées entre EPCI et communes dans une volonté de solidarité ; Répondre aux nouveaux enjeux de prise de compétences ; Renforcer la complémentarité, transversalité entre les champs d'intervention de la CCM ; Maintenir un niveau d'investissement raisonné, répondant aux enjeux de la population, et du monde économique.

- Elaborer un Contrat de Relance et Transition Ecologique avec l'Etat à court (plan relance) et moyen terme (2026) identifiant le territoire, globalisant les dispositifs financiers, globalisant les programmes des collectivités de la Matheysine.  
Candidater au nouveau programme des Espaces Valléens  
Se positionner au Plan Relance Montagne...

**Trois axes transversaux pour le CRTE :** La CCM a réparti les projets qu'elle souhaite rendre visible dans le CRTE en trois axes transversaux qui constituent le socle de son action et celles des communes sur le territoire pour le prochain mandat.

Axe 1. Relancer l'économie / préserver – créer des emplois : Un territoire qui souhaite soutenir l'ensemble des acteurs économiques

Axe 2. Soutenir la cohésion sociale / répondre aux besoins de la population : Un territoire à l'écoute de ses habitants, des populations les plus fragiles

Axe 3. Accompagner la transition écologique : les premiers paliers à franchir

### **Axe 1. Relancer l'économie et renforcer l'attractivité de la Matheysine : un soutien à l'ensemble des acteurs en faveur d'un développement local et des emplois non-délocalisables**

Très active en matière de préservation et création d'emplois depuis la fermeture des Mines à la fin des années 1990, la CCM soutient la diversification économique, tant dans la sphère productive que résidentielle : l'industrie, le tertiaire, le commerce, le tourisme etc.

Dans sa stratégie de relance, le territoire souhaite s'appuyer sur son savoir-faire en matière de soutien aux acteurs économiques au service de son attractivité, que ce soit pour les entreprises comme pour les actifs. Cela passe par l'activation des moteurs du développement local qui profitent à l'ensemble des personnes qui fréquentent le territoire et contribuent à la création et à circulation des richesses.

Le développement de cette sphère économique est indissociable et indispensable à la sphère productive. Elle ouvre des perspectives importantes en matière de création d'emplois locaux, en cohérence avec les objectifs de réponse aux besoins de la population (service à la personne, garde d'enfants, maintien à domicile) et de développement de la qualité de l'accueil touristique. Accompagner à la structuration de ces emplois permettra également de répondre à la demande de services aux salariés portée par les entreprises déjà présentes sur le territoire et qui peinent à recruter.

Cette réflexion sur l'économie présente constituera l'entrée en matière du territoire sur les enjeux d'économie circulaire, sociale et solidaire.

Pour un territoire attractif, qui conjugue dynamisme économique et transition écologique

**Plusieurs critères conditionnent les choix d'implantation des entreprises. Au-delà des infrastructures, la présence d'un environnement de qualité sont des atouts majeurs. Devant les enjeux de transition écologique, la CCM s'engage dans une démarche d'amélioration qualitative de ces espaces économiques et souhaite encourager des actions de réduction de l'impact environnemental des activités qu'ils accueillent.**

Moyens mobilisés à l'échelle du mandat / à moyen terme

- À la suite du déploiement de la fibre sur le territoire par le Conseil Départemental, la CCM (Matheysine Développement) souhaite renforcer ses investissements **en faveur du raccordement de ses bâtiments d'activités au futur réseau** et ainsi doter les entreprises du territoire d'un accès Très Haut Débit ;
- Dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'accompagnement des entreprises du territoire à la transition écologique, la CCM a lancé une étude d'opportunité **pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une station hydrogène pour les véhicules d'entreprises**. Une opportunité de réduire l'impact du aux mobilités professionnelles et l'amélioration de la qualité de l'air, en parallèle, une ré-

flexion est menée pour à court terme mettre en œuvre une station GNV et le renouvellement du parc des véhicules en GNV pour le parc public mais également privé (entreprises BTP, transports...), cette action est un axe de réflexion, dans le contrat de réciprocité en cours de rédaction avec la Métropole et le Département

Pour l'accueil, l'accompagnement et le maintien des entreprises en Matheysine, dans toutes les étapes de leur(s) parcours

L'intercommunalité est engagée sur une politique axée sur le développement de l'attractivité, par la mise à disposition de capacités d'accueil et immobilier pour les entreprises. Guichet d'accueil unique porté par la CCM, « Matheysine Développement » accueille et accompagne les porteurs de projets et participe à leur financement.

Forte de son expérience dans le portage foncier et immobilier, mais aussi dans la réhabilitation de locaux d'activité, elle souhaite être motrice dans la relance économique du territoire par l'aide à la création, le maintien et à l'installation d'entreprises de tout type et de toute taille.

Moyens mobilisés à l'échelle du mandat / à moyen terme

Deux dispositifs financiers permettent la mise en œuvre de cette politique volontariste :

- Un **fonds de soutien aux artisans et entreprises** : il s'agit d'aides de la collectivité à la création/installation de petites entreprises ;
- Un **fonds d'acquisition de cellules commerciales** : a pour objectif d'accompagner un porteur de projet dans le rachat d'un local commercial en vue d'y développer une activité. A La Mure, il est complété par l'intervention de la commune de La Mure pour la prise en charge partielle des loyers des nouvelles entreprises.

Pour le développement de l'emploi, sous toutes ses formes

Consciente que la crise économique en cours n'a pas encore produit tous ses effets sur le territoire, la CCM sera attentive dans les prochains mois à anticiper les enjeux de préservation ou de création d'emplois dans les filières qui risquent d'être les plus impactées. C'est le cas des commerces et services en centre-ville, les hébergements hôteliers, la restauration... Ils contribuent à la qualité de vie et de travail sur le territoire et constituent un vivier d'emplois non-délocalisables, en particulier pour des populations moins-qualifiées ou fragilisées.

Moyens mobilisés à l'échelle du mandat / à moyen terme

Par la CCM :

- **Sur le volet accès à l'emploi** : En écho avec la crise économique et sanitaire en cours, la CCM continuera à soutenir tous les projets qui contribuent à **améliorer l'employabilité des personnes les plus fragiles de son territoire** comme les jeunes au travers **de la mission jeunesse**, ou les personnes en situation d'insertion (cf. actions de la CAFES). Elle souhaite également prolonger **les dispositifs de clauses sociales** qu'elle engage dans les processus de commande publique. La CCM bénéficie d'un réseau d'acteurs associatifs qui contribuent activement à l'accompagnement des publics les plus précaires vers l'emploi.

Pour maximiser les retombées économiques de la fréquentation du territoire : le renforcement d'une économie présentielle (dont le tourisme)

Les investissements passés et futurs dans le domaine touristique constituent la première étape d'un soutien à l'économie présentielle. A très court terme, le territoire de la Matheysine va voir la concrétisation de certains projets qui vont considérablement faire augmenter la fréquentation et la notoriété du territoire. Une opportuni-

té pour le développement de services à destination de ces nouveaux profils d'utilisateurs (touristes, étudiants, télétravailleurs...) et maximiser les retombées économiques de leur présence sur place.

Moyens mobilisés à l'échelle du mandat / à moyen terme

**>> Par la CCM :**

- Sur le volet touristique : La CCM a pris la compétence sur la station de l'Alpe du Grand Serre et à lancer dans ce cadre une étude qui analyse plusieurs scénarios d'évolution de cette station. Elle travaille également **au deuxième volet du programme « espaces valléens » 2021-2026** prévoit de nouvelles thématiques de projet : la valorisation du patrimoine naturel et culturel, le changement climatique, le rajeunissement de la clientèle, les démarches qualités... Les projets d'aménagement ou de soutien aux acteurs de la filière qu'il engagera dans le prochain mandat seront intégrés dans le CRTE au fur et à mesure de leur définition.

**>> Par les communes et la CCM :**

- **La CCM et les communes contribueront également à la relance économique notamment via les nombreux projets de réhabilitation d'équipements publics qu'elles portent pour ce mandat (cf. détails projets Axe 2 et 3).** La CCM réfléchira à des dispositifs d'accompagnement des PME locales pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offre.

**Axe 2. Soutenir la cohésion sociale / répondre aux besoins de la population : Un territoire à l'écoute de ses habitants, des populations les plus fragiles.**

La CCM, le Département, comme les communes souhaitent continuer à soutenir les projets qui contribuent à la cohésion sociale du territoire. Cet engagement est constitutif de l'identité du territoire de la Matheysine.

*Renforcer les vigilances et le soutien aux plus fragiles à l'heure du COVID et de la crise économique*

Si le plan France Relance compte peu d'actions identifiées en matière de soutien des personnes les plus précaires des territoires ruraux, les élus du territoire ont d'ores et déjà mis à l'agenda du mandat le soutien aux populations locales en cohérence avec la faiblesse de leurs ressources et le contexte de la crise sanitaire. Le territoire pourra compter sur le soutien du Département (RSA, PMI...) et les associations caritatives présentes sur le territoire.

*Continuer à moderniser l'offre en service public du territoire et promouvoir l'innovation sociale*

Un des grands leviers du plan de relance concerne les équipements publics dans un contexte de réduction de la dépense énergétique mais également d'évolution des usages liés numériques. De nombreuses communes en lien avec le plan de relance, et la ville-centre via le programme de PVD, s'engagent dans une réflexion plus globale en matière d'accueil du public notamment les plus éloignées et conçoivent aujourd'hui des projets de modernisation de l'offre existante en matière de service public qui contribueront à renforcer les pôles de vies des territoires

*Moyens mobilisés à l'échelle du mandat / à moyen terme*

**Pour la CCM,** le soutien en matière de cohésion sociale se déclinera en plusieurs volets

- **Volet Petit Enfance :** La SCIC prévoit la création d'une nouvelle crèche. Elle envisage plusieurs scénarios d'implantation en fonction des besoins de gardes exprimés par les parents (diagnostic en cours de réalisation) et les entreprises (échange en cours sur les besoins des salariés). La SCIC s'interroge également sur la déminéralisation de la cour de la crèche de la Salle en Beaumont.
- **Volet jeunesse :** Le service jeunesse prévoit de conforter les actions d'accompagnement à l'emploi de la jeunesse (stage, orientations, chantiers, formation BAFA) en réponse aux difficultés des jeunes liées au contexte la crise sanitaire. Il contribuera également à élaborer avec les jeunes des propo-

sitions de mobilités alternatives (redéploiement du réseau pousse), d'activités de bénévolat auprès des associations du territoire, de loisirs (accès à un point baignade surveillé). Ce volet s'articule dans le cadre du Contrat territorial jeunesse conclu avec le Département de l'Isère.

- **Volet culture** : La CCM compte élaborer pour ce mandat une stratégie culturelle qui vise à renforcer son action sur le territoire. Plusieurs équipements culturels pourraient être amenés à bénéficier du plan de relance comme le Musée Matheysin, équipement communal Ville de la Mure ;

La CCM amorce une réflexion sur le dispositif Micro-foies, avec la volonté d'associer les territoires limitrophes considérant que ce périmètre inter-intercommunalités pourrait être pertinent.

L'association du Ciné-Théâtre, soutenue financièrement par la CCM, a également réfléchi avec la ville de La Mure, propriétaire du bâtiment, à un projet de requalification et d'isolation thermique de grande envergure pour le bâtiment siège de leurs activités. Cette association réfléchit également au développement d'une application de co-voiturage qui contribuerait à augmenter sa fréquentation et la rencontre entre les publics. Cette réflexion pourrait être menée conjointement avec la CCM si celle-ci dispose de la compétence « nouvelles mobilités »

- **Volet sport : Terre de jeux 2024** la CCM est lauréate du label Terre de jeux 2024, pour mettre en valeur toutes pratiques d'activités sportives tout au long de la journée pour les habitants, parcours nature à proximité des habitants accessibles aux familles, valorisation des équipements sportifs intercommunaux ou communaux, développement des activités de diversification aux stations pour les touristes mais également pour les habitants du territoire...et mettre en place des programmes d'accueil de sportifs pour des stages de « mise en forme » en s'appuyant sur tous les atouts du territoire = piscine territoriale, oxygénation en station, dénivelé plaine-montagne – capacité des centres d'hébergement...

**À moyen terme, dans le cadre de PVD, la ville de la Mure** souhaite définir un schéma directeur des équipements qui lui permettra de prioriser les investissements sur ce bâti public. Ces investissements pourront tout autant concerner les équipements scolaires, que culturels présents dans le centre-ville et dont elle est souvent propriétaire. Elle souhaite également créer un centre caritatif dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

### **Axe 3. Accompagner la transition écologique : les premiers paliers identifiés, des premières expériences à conforter.**

En matière environnementale, il s'agit pour le territoire de conforter les initiatives émergentes, qui sont déjà engagées dans de nombreux domaines. En effet, via certaines initiatives particulièrement avancées sur le territoire (comme l'exploitation des énergies renouvelables), mais aussi de façon transversale à travers une prise en compte des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des services (par exemple dans les réflexions sur le renouvellement de la flotte des véhicules du service des ordures ménagères), la CCM s'engage progressivement dans une démarche de transition écologique. Cette vision transversale est directement perceptible dans les projets intégrant l'accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et actions liées à l'alimentation ou les réflexions en cours sur la diversification touristique.

#### **Volet Agriculture et alimentation**

La CCM a lancé une démarche de projet alimentaire territorial (PAT), labélisée en 2021. Ce PAT permettra de conforter le tournant pris ces dernières années vers une agriculture plus durable et de dépasser les problématiques liées à la géographie et les difficultés de mises en réseau compliquées ou d'approvisionnement. Les forts atouts naturels et environnementaux du territoire pourront soutenir les démarches d'une agriculture plus « verte ». Le PAT présente de forts enjeux de transversalité en matière de tourisme, de préservation des paysages, d'économie, d'accès à une alimentation saine pour tous, de santé...

Des actions et programmes ont déjà été engagés par le territoire sur la thématique agricole :

- **La Stratégie Foncière Sud Isère** : programme sur le foncier agricole, forestier et naturel lancé par le Département et co-porté par les communautés de communes du Trièves et de la Matheysine. Cette stratégie a permis de lancer des diagnostics (observatoire agricole, enrichissement, ...), de mener des études et de réunir de nombreux partenaires (Sitadel, la Chambre d'Agriculture, l'ADDEAR, la SA-FER, CCT) autour du devenir des terres agricoles.
- « **Les Rencontres Pro** » de Matheysine dans l'assiette (speed meeting agriculteurs/restaurateurs, formation/sensibilisation, moment convivial de découverte des produits) a été révélateur d'un besoin de connaissance et de réseau.
- **PACAP** : sur une initiative de l'ARS, la Matheysine a bénéficié d'un programme d'action de prévention de **l'obésité pédiatrique** portant sur deux aspects : alimentation et activité physique. Des animations dans les écoles ont été réalisées mais certaines actions n'ont pas encore pu se faire. Enjeu de maintenir le réseau, de conforter les pistes de travail avec les acteurs pour planifier un programme d'action.
- **Plan Pastoral territorial** Les paysages de la Matheysine sont marqués depuis toujours par l'agriculture et l'utilisation raisonnée qu'ont les agriculteurs sur le territoire. Sur une surface totale de 63 800 ha, les espaces pastoraux représentent près de 27% de cette superficie (soit 16 600 ha sur 57 unités pastorales et 3200 ha sur 81 zones pastorales). Ces zones sont utilisées par 23 000 ovins et 4 300 bovins tout au long de la saison estivale (de mai à octobre/novembre). La Communauté de Communes de la Matheysine porte un **Plan Pastoral Territorial** sur le territoire depuis 2015, permettant d'organiser et de financer une politique en faveur du pastoralisme. Cet outil est essentiel, notamment par le subventionnement des travaux de rénovation/installation de cabanes pour les bergers, réouverture des alpages, abreuvement des animaux, sensibilisation au pastoralisme, etc. Ainsi de 2015 à 2020, **près d'1 millions d'euros, dont 700 000 € de subventions, ont été investis sur notre territoire en faveur du pastoralisme.**

La CCM renouvelle sa candidature pour le nouveau dispositif PPT pour ce mandat.

### Volet Mobilités alternatives

La CCM prévoit de lancer une étude d'opportunité pour développer des voies douces. Une étude de faisabilité pour prolonger le tronçon programmé en 2021 de la VIA MATA CENA.

La CCM par délibération en date du 25 mars s'est prononcée favorablement sur la prise de compétence « **Organisation de la mobilité** »

- Avec la mise en œuvre, à son rythme et selon ses moyens, des services de « mobilité active », de Mobilité solidaire, et de voiture partagée
  - Avec la constitution d'un comité local des partenaires ;
- en stipulant :
- Que la Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit l'organisation des transports collectifs réguliers, scolaires, à la demande, internes au territoire, conformément à l'article L3111-15 du code des transports ;
  - Que les communes concernées poursuivent l'organisation de leurs navettes touristiques saisonnières, communales, transport à la demande ;
  - Que les conventions de délégation de compétence concernant certaines lignes de transport conclues entre la Région et les communes membres de la Communauté de Communes de la Matheysine demeurent en l'état ;

### Volet Energies

La CCM prévoit à l'échelle du mandat la définition d'une stratégie énergétique qui contribue à la décarbonation des filières économiques et accompagne les acteurs du territoire (navetteurs et acteurs économiques intervenant sur le territoire métropolitain) dans la mise en application de la ZFE de la Métropole Grenobloise.

La CCM va lancer une étude GNV pour le changement de la flotte de véhicules publics mais également un accompagnement technique pour les entreprises du territoire, et également l'implantation d'une station sur la Matheysine.

La CCM s'engage auprès de la Région et du Département de l'Isère au SPPEH avec le dispositif de financement SARE, afin de favoriser des améliorations énergétiques des habitations, et bâtiments – accompagnement public – privé – petit tertiaire...

### Volet Traitement des déchets

La réduction et le réemploi des déchets est un axe fort en prolongement des actions menées lors du précédent mandat.

- Acquisition et mise en service d'une déchetterie mobile pour répondre à plusieurs objectifs sur le territoire –apporter un service de proximité aux habitants éloignées des points propres de collecte et de la déchetterie intercommunale, améliorer le geste de tri et le traitement par des filières appropriées – réduire les déplacements aux lieux de collecte, c'est la déchetterie qui vient au plus près, créer des emplois
- Poursuite de la coopération de mutualisation des outils de traitement des déchets ATHANOR – Métropole et les autres intercommunalités iséroises
- Changement de la flotte de camions BOMGrue à faible émission
- Mise en œuvre de la collecte à la source des biodéchets...

### Volet protection / valorisation des espaces naturels

Sur le territoire de la Matheysine, des espaces naturels protégés ou à protéger par un fonctionnement raisonné et un traitement pour certains contre la sur fréquentation....

Des actions à moyen terme seront envisagées

- ENS intercommunal des Gillardes
- ENS départemental des lacs et marais de la Matheysine
- ENS de la Pivodière
- Site de la Pierre Percée
- ZOOM Natura 2000 : Le Poursollet et le massif du Taillefer
- Deux communes de la Matheysine dans le périmètre du Parc National des Ecrins...

### Volet vers des pratiques touristiques plus durables

En termes de **tourisme**, l'orientation du territoire est clairement affichée vers des **pratiques et des offres plus sobres et respectueuses des espaces naturels**. Cela concerne par exemple les nombreux projets d'itinérance sur des circuits pédestres / équestres / VTT : tour de l'Obiou, route Napoléon à cheval, sentier des Huguenots, PN des Ecrins, avec l'association des acteurs locaux (hébergeurs, agriculteurs).

Ces différentes intentions sont développées dans la candidature Espaces Valléens 2021

### Volet assainissement

Les enjeux de préservation de la ressource en eau sont importants sur le territoire.

Pour les 22 communes en ZRR, un contrat spécifique va être signé en 2021 entre la CCM, le Département et l'Agence de l'eau et qui apportera jusqu'à 70 % des financements. L'accompagnement des communes ou syndicat hors ZRR se fait essentiellement par le Département et le territoire de la Matheysine pour améliorer la protection des milieux naturels, les ressources en eau potable et pour préfigurer dans les meilleures conditions la prise de compétence intercommunale à l'échéance 2026.

ETAT RECAPITULIF DES PROGRAMMES PROJETS DU TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE

2021-2026 version juin 2021

| Maitre d'ouvrage         |   | thématique  | projet   | descriptif  | calendrier prévisionnel    | coût projet HT                          | financeurs potentiels                   | action fléchée/Politique contractuelle |
|--------------------------|---|---|--|---|----------------------------|---|---|--|
| intercommunalité         | Communauté de Communes de la Matheysine | Economie  | Station Alpe du Grand Serre  | projet de rebond et de diversification de la station  | dés 22                     | 15 millions €                           | Europe Etat Région Département          | CRTE France Relance-CPER-Plan Montagne |
|                          |   | Economie  | Site Evolutif  | restructuration de la friche industrielle pour l'implantation de nouvelles activités économiques  | fin dernière tranche 21-22 | 1,5 millions d'€                        | Etat Région Département                 | CRTE France Relance                    |
|                          |   | Economie  | Réhabilitation de l'abattoir   | 1ère tranche amélioration outils  | 21-22                      | 150 000 €                               | Etat-Département                        | CRTE France Relance                    |
|                          |   |   |  | 2ème tranche restructuration de l'outil pour ICPE   | 22-24                      | à définir - supérieur à 1 million d'€   | Etat-Département                        | CPER                                   |
|                          |   | Economie  | Espace techno temps  | tiers-lieux - université décentralisée...   | 21-22                      | 1 000 000 €                             | Europe (LEADER) Etat Région Département | CRTE CPER                              |
|                          |   | transition écologique   | Via Maticena   | mise en place d'un itinéraire vélo entre Pierre Châtel et la Mure - 1er tronçon   | 21                         | 265 000 €                               | Etat-Département                        | CRTE espaces valléens                  |
|                          |   | cohésion sociale - transition écologique  | Siège CCM  | Restructuration bâtiment siège de la CCM -isolation-chaudière- création EAJE - bureaux permanence accueil population - mutualisation services                                 | 22                         | 1 000 000 €                             | Etat-Département                        | CRTE -CPER                             |
|                          |   | transition écologique   | Déchetterie mobile   | acquisition camion grue multi-bennes avec création de deux emplois - suppression bennes isolées (zéro tri), limitation déplacement - tri optimisé identique à une déchetterie | 21-22                      | 440 000 €                               | Etat-Région-Département                 | CRTE France Relance                    |
|                          |   | transition écologique   | camions de collecte à faible émission  | Projet d'acquisition de camions de collecte à faibles émissions   | dés 2024                   | 1 800 000 €                             | Etat-Région-Département                 | CRTE France Relance                    |
|                          |   | transition écologique   | création d'une matériauthèque  | Sur des modèles existants, mise en place d'une matériauthèque - pour le réemploi des matériaux...   | 21-22                      | 50 000 €                                | Etat - Département                      | CRTE France Relance                    |
|                          |   | transition écologique   | Compétence eau et assainissement au niveau intercommunal   | Construction compétence Eau-Assainissement création poste mutualisé technicien interco-communes pour travailler les schémas directeurs - apport ingénierie aux communes...    | 21                         | fonctionnement                          |   | CRTE France Relance                    |
|                          |   | transition écologique   | création d'une station GNV   | Neutralité carbone - Projet de création d'une station GNV - accessible public-privé (BTP) + quai de transfert + garage PL pour camion de collecte DMA                         | 22-23                      | à définir                               | Etat-Région-Département                 | CRTE-CPER                              |
| transition écologique    | tri à la source des biodéchets          | mise en œuvre des objectifs de la loi Transition - Tri des biodéchets à la source                   | avant le 1er janvier 24  | à définir   |                            | CRTE France Relance                     |   |  |
| transition écologique    | Piscine Aqua Mira                       | modification de la chaudière d'appoint autre Energie que fuel et mutualisation de la chaudière bois | 22   | à définir   |                            | CRTE France Relance                     |   |  |
| syndicats intercommunaux | Syndicat Lac Monteynard Avignonet       | Economie  | Ponton rive Droite Savel   | Mise en place d'un ponton sur Savel   | 22                         | 118 720 €                               | Etat-Département-Région                 | CRTE Espaces valléens                  |
|                          |   | Economie  | confortement stationnement rive droite savel   | lutter contre le stationnement sauvage = sécurité - protection des milieux - sur fréquentation  | 21-22                      | 117 081 €                               | Etat-Département-Région                 | CRTE Espaces valléens                  |
|                          |   | Economie  | mise en œuvre schéma aménagement touristique   | suite à l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - mise en œuvre des actions fléchées  | à partir de 2021           | Prés de 3 millions d'€                  | Europe- Etat-Département-Région         | CRTE Espaces valléens                  |
|                          |   | Economie  | rive gauche -Trièves   | Remplacement du système solaire de production d'eau chaude du bâtiment du camping de Trefort  | 21                         | 44 960 €                                | Etat Département                        | CRTE France relance                    |
|                          |   | Economie  | Bâtiment accueil touristique   | Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Mayres Savel (rive droite du lac)  |                            | 904 171 €                               | Etat-Région-Département                 | CRTE France relance                    |
| SIRP LAFFREY             | cohésion sociale-population             | école Laffrey   | Mise en place d'une VMC dans l'école de Laffrey  | 21-22   | 62 540 €                   | Etat-Département                        | CRTE - Plan Ecole Département           |  |
| Lavaldens                | Economie                                | espace coworking  | offrir en milieu rural un espace d'échanges et de réseau pour les télétravailleurs                       | 22-23   | à définir                  | Europe (LEADER) Etat Région Département | CRTE-France relance                     |  |
| Monteynard               | Economie                                | espace coworking  | Offrir un espace d'échanges et de réseau pour les télétravailleurs - commune proximité aggro grenobloise | 22-23   | à définir                  | Europe (LEADER) Etat Région Département | CRTE-France relance                     |  |
| Prunières                | Economie                                | véranda commerce  | projet agrandissement d'un commerce épicerie bar tabac   | NC  | 51 187 €                   | Etat-Département                        | CRTE France Relance                     |  |



|                   |                                 |                              |  |   |                  |             |                         |                               |
|-------------------|---------------------------------|------------------------------|--|---|------------------|-------------|-------------------------|-------------------------------|
| communes          | <b>La Mure</b>                  | tourisme mobilité            | cheminement piéton                       | long des bords de Jonche côté gare de la Mure jusqu'à la Maison du Département  | 22               | 150 823     |                         | CRTE France Relance           |
|                   | <b>La Mure</b>                  | cohésion sociale-population  | centre socio-caritatif                   | réhabilitation ancienne gendarmerie en centre socio-caritatif   | NC               | NC          |                         | CRTE France Relance           |
|                   | <b>La Mure</b>                  | Economie-Cohésion sociale    | Actions PVD ORT                          | cf. convention et fiches actions PVD-ORT  | dés 21           | NC          |                         | CRTE France Relance           |
|                   | <b>La Motte d'Aveillans</b>     | cohésion sociale-population  | rénovation thermique restaurant scolaire | Rénovation thermique et acoustique du restaurant scolaire et aménagement de la cour de la maternelle  | 21-22            | 75 123 €    | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>Pierre-Châtel</b>            | cohésion sociale-population  | Ecole Festinière                         | Rénovation des sanitaires de l'école de la Festinière   | 21-22            | 45 155      | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>Pierre-Châtel</b>            | cohésion sociale-population  | restauration scolaire                    | Travaux d'extension de la restauration scolaire   | 21-22            | 101 456     | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>La Motte Saint Martin</b>    | cohésion sociale-population  | Ecole la Molière                         | Réaménagement et mise aux normes des installations de l'école La Molière  | 21-22            | 155 395     | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>Corps</b>                    | cohésion sociale-population  | Ecole                                    | Restructuration du groupe scolaire  | 21               | 873 150     | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>La Mure</b>                  | cohésion sociale-population  | Ecole des Bastions                       | Changement de la toiture et isolation des combles des écoles des Bastions   | 21-22            | 360 177     | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>La Morte</b>                 | cohésion sociale-population  | Ecole                                    | Construction d'une nouvelle école   | NC               | 1 420 095   | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>La Salle En Beaumont</b>     | cohésion sociale-population  | bâtiment salle des fêtes Eglise          | Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « le Mas » et restauration de la verrière de l'église   |                  | 98 153      | Etat-Département        | CRTE - Plan Ecole Département |
|                   | <b>Communes hors ZRR</b>        | transition écologique        | programmes eau - assainissements         | fiche annexe  | à partir de 2021 |             | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>les Côtes de Corps</b>       | transition écologique        | Mairie                                   | installation photovoltaïque Mairie  | 2021             | 9 217 €     | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>les Côtes de Corps</b>       | transition écologique        | Mairie                                   | remplacement des fenêtres   | 2021             | 17 000 €    | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>les Côtes de Corps</b>       | transition écologique        | Mairie                                   | isolation sous toiture  | 2021             | 15 000 €    | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>La Motte d'Aveillans</b>     | transition écologique        | Salle Hors Sac                           | rénovation thermique de la salle hors sac du site des Signaux   | 2021             | 40 075 €    | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>Prunières</b>                | transition écologique        | bâtiments publics-logements              | rénovation thermique  | 2021             | 90 406 €    | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>Villard Saint Christophe</b> | transition écologique        | salle des associations                   | changement chaudière fioul en chaudière en granulés bois  | 21-22            | 30 000 €    | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>La Mure</b>                  | transition écologique        | Ecole des Bastions                       | Rénovation thermique de l'école des Bastions  |                  | 1 162 000 € | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
|                   | <b>St-Théoffrey</b>             |                              | création trottoirs                       | Création de trottoirs le long de la RN 85, aménagements de la place de la mairie et du carrefour de la RN 85 et RD 113b                               | 21-22            | 386 407 €   | Etat-Département        | CRTE-France relance           |
| autres structures | <b>SCIC Petite enfance</b>      | cohésion sociale -population | déminéralisation cour                    | projet de déminéralisation cour de la crèche de la Salle en Beaumont -  | 22               | à définir   | Etat-Département-Région | CRTE-France relance           |
|                   | <b>La Mure Cinéma Théâtre</b>   | cohésion sociale -population | restructuration ciné-théâtre             | projet de restructuration du cinéma théâtre - bâtiment communal -association soutenue par la CCM - isolation-amélioration accès - optimisation espace | 22-23            | à définir   | Etat-Département-Région | CRTE-CPER                     |

ETAT RECAPITULIF DES PROGRAMMES PROJETS DU TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE

2021-2026

PROGRAMME AEP HORS ZRR

| Maitre d'ouvrage      | thématique                                  | projet                         | descriptif  | calendrier prévisionnel    | coût projet HT | Financeurs                  | action fléchée/Politique contractuelle |
|-----------------------|---|--------------------------------|---|----------------------------|----------------|-----------------------------|--|
| La Motte d'Aveillans  | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau eau potable tranche 2018 opération 1 de la mine Image au Tapa                               | NC                         | 370 000 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| La Motte St Martin    | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau eau potable hameau de la molière  | NC                         | 109 400 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Mayres-Savel          | protection milieux et ressources naturelles | STEP & réseaux                 | étude et création d'une STEP au site de SAVEL - haut lieu touristique   | étude 21 - programme 22-23 | à définir      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Monteynard            | protection milieux et ressources naturelles | réseau assainissement          | requalification du centre hameau les blais - mise séparatif   | 21-22                      | 307 115 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Nantes en Rattier     | protection milieux et ressources naturelles | STEP & réseaux                 | création STEP au bourg et création réseau transit   | NC                         | 1 206 353 €    |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Pierre-Châtel         | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau rue Villard   | NC                         | 30 225 €       |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Pierre-Châtel         | protection milieux et ressources naturelles | réseau assainissement          | renouvellement réseau rue Villard   | NC                         | 43 431 €       |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Prunières             | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau centre bourg  | NC                         | 347 700 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Saint-Théoffrey       | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau reprofilage RN85  | 21-22                      | 155 000 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Saint-Théoffrey       | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | Mise en séparatif des réseaux eaux usées eaux pluviales, renforcement et remplacement du réseau d'adduction d'eau | 21-22                      | 256 000 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Villard St Christophe | protection milieux et ressources naturelles | réseau eau potable             | renouvellement réseau centre village création surpresseur   | NC                         | 172 500 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| Villard St Christophe | protection milieux et ressources naturelles | STEP & réseaux                 | Création STEP et création réseau transit  | 21-22                      | 1 253 835 €    | Agence de l'eau-Département |  |
| SIAJ                  | protection milieux et ressources naturelles | gros projets mise en séparatif | 4 opérations Villaret - Pré Froment-Chuzins-Pré Luyat - Nantizon à Susville ; Rue Bastions La Mure                | dés 21                     | 1 102 700 €    |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| SIARV                 | protection milieux et ressources naturelles | gros projets mise en séparatif | route Molière La Motte d'Av.  | NC                         | 150 700 €      |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |
| SIALLP                | protection milieux et ressources naturelles | Projet réseau RN               | travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement - réfection RN 85                                       | dés 21                     | 62 000 €       |                             | CRTE DSIL RELANCE                      |